



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie  
Document d'accompagnement n°2 :  
Fiche explicative de la mesure  
1980

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Pollutions accidentelles et historiques

Sous-thème(s) : Pollutions accidentelles

## **Inventaire des pollutions accidentelles**

### **1. Libellé de la mesure**

***Création d'un inventaire centralisé permanent des pollutions accidentelles et de la localisation des secteurs vulnérables et sources potentielles de pollutions accidentelles.***

### **2. Explicatif du libellé**

Il s'agit de déterminer d'une part, les zones les plus à risques et d'autre part, de conserver un historique des zones "polluées". Il est donc à remarquer que cette mesure n'est donc pas équivalente au Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement (M.B. 20/06/2008).

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

Disposer d'un état des lieux en temps réel des zones à risques et des zones déjà polluées.